## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Limoges, le 4 novembre 2020



## Covid-19: recensement des commerces locaux proposant la vente à emporter et/ou la livraison à domicile

Comme elle l'avait fait lors du premier confinement, la Ville de Limoges met à disposition tous ses supports de communication pour soutenir les initiatives des commerces locaux dans la poursuite de leur activité, malgré la fermeture au public d'un grand nombre d'entre eux.

Ainsi, en appui avec les fédérations de commerçants et les chambres consulaires, le maire de Limoges Émile Roger Lombertie encourage tous ceux qui le souhaitent à proposer un service de vente à emporter ou de livraison à domicile et entend en faciliter la logistique par la mobilisation des services municipaux le cas échéant.

En premier lieu, afin que les habitants puissent facilement connaître tous les commerces limougeauds proposant la vente à emporter et/ou la livraison à domicile durant cette période de crise sanitaire, la Ville relance sur son site internet limoges.fr l'application cartographique les recensant.

Pour compléter cette cartographie, la Ville invite les commerces et services limougeauds à remplir le formulaire disponible sur la page d'accueil du site internet <u>limoges.fr</u> en sélectionnant sa catégorie dans la liste suivante :

- Automobile, mécanique
- Alimentation
- Informatique, communication
- Bricolage
- Pharmacie, santé, optique

- Graines, animaux, agriculture
- Blanchisserie-teinturerie
- Tabac, journaux
- Autre



Suivez l'actualité de la Ville : limoges.fr





